

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-014

ACQUISITION DE LA PARCELLE
BÂTIE CADASTRÉE BE N° 305
APPARTENANT AUX ÉPOUX
BENJAMIN ET MARIE JUDITH
VAITILINGOM

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 31
janvier 2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 21 FEV 2022

LE MAIRE

Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 février 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
huit février, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, , Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe,
M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Pamela
Trécasce, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe par M. Franck Jacques Antoine, M. Fayzal Ahmed
Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain
Iafar par Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali par M.
Jean-Max Nages, M. Patrice Payet par M. Henry Hippolyte,
M. Didier Amachalla par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Franck Jacques Antoine
à 17 h 08, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint à 17 h 09, M.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17 h 09, Mme Claudette Clain
Maillet à 17 h 12, Mme Sophie Tsiavia à 17 h 14.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber, Mme Patricia Fimar.

.....
.....

**ACQUISITION DE LA PARCELLE BÂTIE CADASTRÉE BE N° 305
APPARTENANT AUX ÉPOUX BENJAMIN ET MARIE JUDITH VAITILINGOM**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les orientations principales du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain engagé sur les quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute ;

Vu le programme prévisionnel des acquisitions-démolitions de biens immobiliers vétustes voire insalubres recensés sur ce périmètre ;

Vu l'identification de la parcelle bâtie à usage d'habitation cadastrée section BE n°305 dans ce programme ;

Vu l'avis financier du Domaine établi le 02 juin 2021 fixant la valeur vénale du bien à 78 000 € HT assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Vu l'accord formalisé par la famille VAITILINGOM pour céder à la Ville la pleine propriété de son bien immobilier cadastré BE n° 305 au prix de 85 000 € HT compatible avec l'avis du Domaine ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 26 janvier 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 8 février 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition amiable, auprès de la famille VAITILINGOM, de son bien immobilier cadastré BE n° 305, sis à Le Port, 22 place Ambroise Paré, pour un montant de 85 000 € HT compatible avec l'avis financier du Domaine établi le 02 juin 2021 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU